

Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2023 - 09 1

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 08/12/2023

ID : 046-214600892-20231201-2023_091-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt trois, le premier décembre à 18 h 30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27.11.2023

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DELTORT, FAYEMENDY,
Mme HALL.

Excusés : MM. ROTTIER, DARQUES-ROSE

Absent : M. LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

M. ROTTIER a donné procuration à M. PEUCH
M. DARQUES-ROSE a donné procuration à Mme DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12
Procurations : 2

OBJET

**EFFACEMENT
DETTE
LOYERS**

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

Madame la Trésorière y expose qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une décision d'effacement consécutive à une procédure de surendettement.

La proposition d'extinction de créances concerne les exercices 2021, 2022 et 2023 et figurent dans l'état fourni par la DGFIP.

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget concerné.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Il s'agit de créances éteintes dans les deux cas suivants : jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective et rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement.

Les justifications juridiques figurent au dossier.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à 5 697.67 € au Budget Communal.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

.../...

Certifié exécutoire

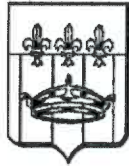
Reçu en Préfecture

Le 08/12/2023

Publié ou notifié

le 08/12/2023





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2023 - 09 1

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12
Procurations : 2

OBJET

**EFFACEMENT
DETTE
LOYERS**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 08/12/2023

Publié ou notifié

le 08/12/2023



Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 08/12/2023

ID : 046-214600892-20231201-2023_091-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt trois, le premier décembre à 18 h 30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27.11.2023

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DELTORT, FAYEMENDY,
Mme HALL.

Excusés : MM. ROTTIER, DARQUES-ROSE

Absent : M. LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

M. ROTTIER a donné procuration à M. PEUCH
M. DARQUES-ROSE a donné procuration à Mme DAVID

.../...

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction des
créances.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal décide

Article 1^{er} : D'éteindre les créances figurant dans le corps de la présente
délibération.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise
en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Gérard CALASSOU

